RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Date de la convocation
04 septembre 2026

Date de la séance
10 septembre 2026

N°2026_09_03

Programmation pluriannuelle des travaux de voirie pour la période 2026-2032

Séance du 10 septembre 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Benoît LEBON, Brigitte GODART, Nicolas TROUSSET, Patrick MATHIEU, Jean-Noël GODIN, Guillemette FLEURY, Maud WAGNER, Julie PUTTEMANS, Virginie GOULETTE, Frédéric LEFEVRE, Audrey POTAUFEUX, Estelle BOUZIDI
Absents ayant donné procuration :
Absents excusés :
Absents : Damien LEGROS

Secrétaire de séance : Estelle BOUZIDI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, lequel dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune,
VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
VU les compétences en matière de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
VU la délibération n° 2026-03T-04 du 31 mars 2026, relative à la modification de la programmation pluriannuelle de travaux de voirie,
CONSIDÉRANT que toutes opérations de voirie demandées à la Communauté Urbaine du Grand Reims doivent être formalisées par une délibération d'intention avant le 15 septembre 2026,
CONSIDÉRANT l'avis des membres de la commission « Voiries et réseaux », réunis le 8 septembre 2026, de modifier la programmation pluriannuelle définie par le conseil municipal lors de la réunion du 31 mars 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier la programmation pluriannuelle des travaux de voirie comme suit, par ordre de priorité :

1/ rue de Montigny, rue du Presbytère et rue Basse du Petit Moulin (enfouissement des réseaux et réfection de la voirie);
2/ rue de la Fontaine (enfouissement des réseaux et réfection de la voirie) ;
3/ rue des Petits Près, rue des Fourbettes et la rue des Jardins (reprofilage et gravillonnage bi-couche) ;
4/ rue Saint-Antoine (enfouissement des réseaux et réfection de la voirie).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

Le Maire ,
Claude LÉVÊQUE

La secrétaire de séance,
Estelle BOUZIDI

MAIRIE DE PROUILLY 51140

Bouzidi

Date de transmission de l'acte: 14/09/2026
Date de reception de l'AR: 14/09/2026
051-215104159-2026_09_03-DE
AGEDI

Date de transmission de l'acte: 14/09/2026
Date de reception de l'AR: 14/09/2026

051-215104159-2026_09_03-DE
A G E D I